



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-24

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : FINANCES
LOCALES

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

SOUS-MATIERE :
DECISIONS BUDGETAIRES

**OBJET : EXAMEN ET
VOTE DU BUDGET 2026
– RESIDENCE
AUTONOMIE PIERRE
ESTEVE – M 22**

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie DE ALMEIDA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 04/03/2026,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOPTE le budget primitif 2026 de la Résidence Autonomie « Pierre Estève » comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Investissement | 343 284 € | 343 284 € |
| Fonctionnement | 1 172 849 € | 1 172 849 € |
| Total | 1 516 133 € | 1 516 133 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

30 AVR. 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

30 AVR. 2026

Et par publication le :

05 MAI 2026

Par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,


Didier GANGLOFF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 Avril 2026


Le Président,

Philippe GREFFIER

